

Motion du CNU 27 (Informatique)

La section 27 du CNU, réunie le mercredi 15 mai 2013 pour statuer sur l'attribution des Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT), déplore que le nombre de semestres de CRCT alloués à la section soit si limité (19 semestres pour 153 demandés).

Le mode de calcul du nombre de semestres accordés est aberrant (40% du volume attribué par les établissements l'année précédente), et cela quelle que soit la politique (généreuse ou limitée) desdits établissements.

Depuis ce mode de calcul (passage aux RCE), nous constatons malheureusement une attribution très restrictive, qui s'accroît année après année, et qui se répercute nationalement sur le volume global de CRCT.

Rappelons qu'en 1984, les enseignants-chercheurs ont accepté d'augmenter leur service d'enseignement en échange, entre autres, de l'obtention tous les sept ans d'une année pleine consacrée à leurs recherches. Cet engagement n'a jamais été respecté.

La section 27 du CNU demande à ce que le nombre de semestres de CRCT attribués aux sections soit revu à la hausse et cela avec un mode de calcul cohérent.

La section demande aussi que dans les cas où le CNU propose un semestre et où l'établissement est d'accord pour en accorder deux, la décision de l'établissement soit prioritaire. Ce choix semble règlementairement possible aujourd'hui, et cela devrait être rappelé aux établissements.

Pour une mise en œuvre simplifiée à l'avenir, nous demandons le rétablissement de la possibilité de cumuler un semestre obtenu au CNU et un semestre obtenu en local.

**Motion votée le mercredi 15 mai 2013 ,
en session d'avancement et d'attribution des CRCT
du CNU 27 (47 votants) :
2 ne prennent pas part au vote,
1 abstention, 0 non, 44 oui.**